

20 271 patients ont bénéficié d'un programme d'éducation thérapeutique en Bretagne en 2018

A qui s'adresse l'éducation thérapeutique du patient ?

L'éducation thérapeutique du patient est destinée à aider une personne atteinte de maladie(s) chronique(s), et/ou rare(s) ainsi que son entourage, à maintenir ou acquérir les compétences dont elle a besoin pour mieux se soigner et mieux vivre son quotidien. Elle s'appuie sur une relation étroite entre les acteurs de santé et les patients et concerne tous les âges de la vie.

La Loi HPST de 2009 inscrit les programmes d'éducation thérapeutique du patient dans le parcours de soins.

« L'éducation thérapeutique s'inscrit dans le parcours de soins du patient. Elle a pour objectif de rendre le patient plus autonome en facilitant son adhésion aux traitements prescrits et en améliorant sa qualité de vie » (article L.1161-1 du code de la santé publique). Elle est complémentaire et indissociable des traitements et des soins, du soulagement des symptômes, de la prévention des complications. Elle se décline, essentiellement mais pas exclusivement, sous forme de programmes comprenant des activités individuelles ou collectives.

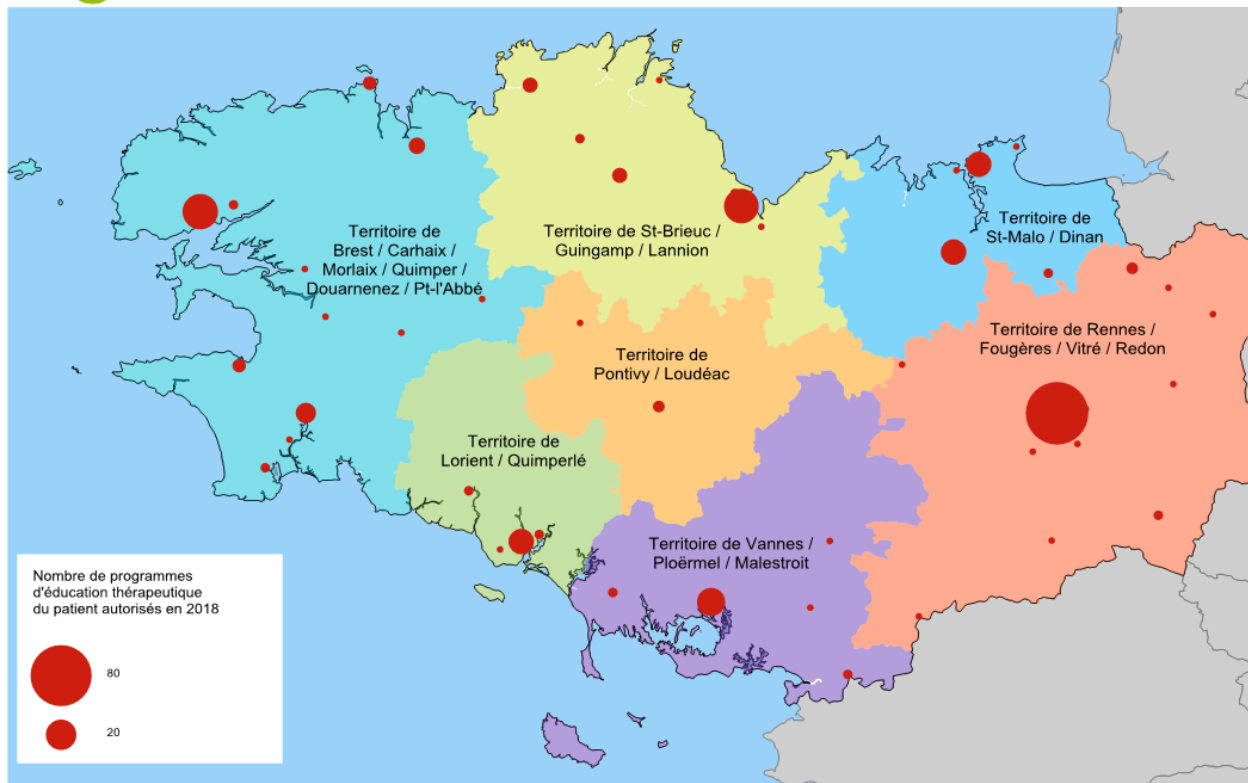
Lorsqu'elle est destinée à des personnes atteintes d'une maladie chronique, l'éducation thérapeutique du patient est centrée sur le développement de compétences spécifiques de nature à gérer leur maladie, à réduire les complications, à aider les patients à maintenir ou à améliorer leur qualité de vie. Elle intègre une dimension d'accompagnement des changements à apporter au style de vie ou au comportement du patient.

282 programmes répartis sur le territoire régional.



Nombre de programmes d'ETP autorisés en 2018

1



Source : ARS Bretagne
Réalisation : ARS Bretagne, Juin 2020
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

Localisation des programmes	Nombre de programmes	Nombre de programmes pour 10 000 habitants	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires pour 10 000 habitants
Côtes-d'Armor	54	0,9	2 675	44,7
Finistère	61	0,7	6 460	71,1
Ille-et-Vilaine	122	1,2	8 031	75,7
Morbihan	44	0,6	2 772	36,9
Bretagne	282	0,8	20 271	61

Note : la ligne Bretagne inclut le programme de la MSA qui est de portée régionale et n'est donc pas égale à la somme des lignes précédentes.

Le nombre de programmes d'éducation thérapeutique du patient est plus important en Ille-et-Vilaine et dans le Finistère que dans les Côtes d'Armor et le Morbihan. Près de deux tiers des programmes sont en effet destinés à ces deux départements, représentant plus de 70 % des bénéficiaires. Rapporté à la population de ces territoires, ce constat demeure, en lien avec la présence des deux centres hospitaliers universitaires (CHU) de Rennes et Brest. Il faut cependant noter que les programmes des deux CHU sont en partie liés à des prises en charge de recours et d'expertises pour lesquels l'aire d'attraction des patients va au-delà du département.

La structuration du réseau d'accompagnement des équipes proposant des programmes d'éducation thérapeutique du patient.

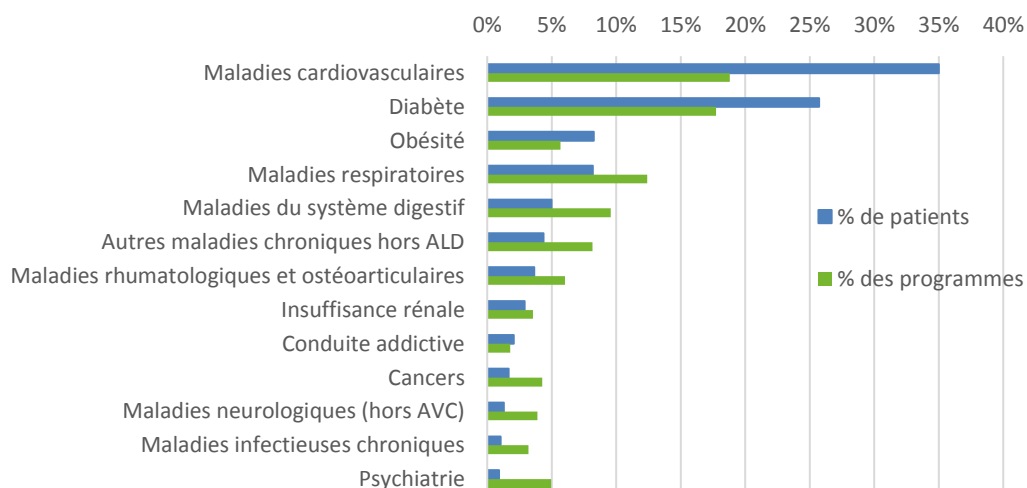
Depuis 2014, un schéma cible a été établi pour définir les missions attendues des structures accompagnatrices des programmes d'éducation thérapeutique du patient. Un pôle ressources a vu le jour, ainsi que trois plateformes en éducation thérapeutique du patient dans le Finistère, le Morbihan et le Pays de Rennes. Toutes ces structures concourent à accompagner tous les professionnels de santé dans leur projet d'éducation thérapeutique du patient. Cet accompagnement a pour objectif une montée en compétence des professionnels et une meilleure qualité des actions d'éducation thérapeutique. Par ailleurs, le recueil de l'activité des programmes d'éducation thérapeutique a été harmonisé entre toutes les régions françaises afin de pouvoir disposer de données d'activité comparables. Les structures accompagnatrices contribuent également à cette meilleure harmonisation et fiabilisation des données d'activité, données qui sont déclarées tous les ans à l'ARS par les coordonnateurs de programmes.

2

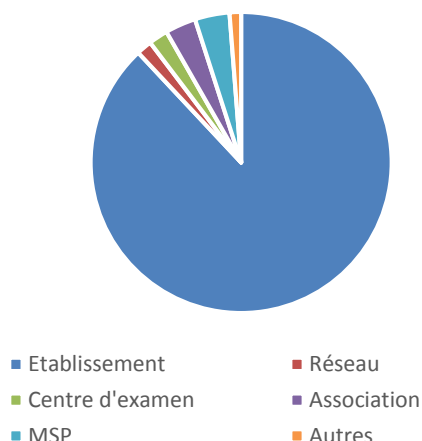
Un tiers des patients est accompagné pour une maladie cardiovasculaire.

En nombre de programme, tout comme en nombre de patients accompagnés, les maladies cardiovasculaires et le diabète arrivent en tête des maladies chroniques faisant l'objet d'un programme d'éducation thérapeutique : 36,5 % des programmes leur sont consacrés, pour un total de 60 % des patients.

À l'opposé, des pathologies telles que la psychiatrie, les cancers ou les conduites addictives restent encore peu représentées.



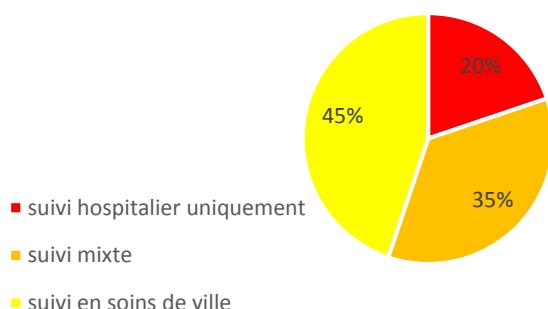
Plus de 3 programmes sur 4 sont portés par un établissement de santé.



L'offre hospitalière reste prépondérante dans l'éducation thérapeutique du patient : plus de 3 programmes sur 4 sont portés par un établissement de santé en 2018. Parmi eux, notons à nouveau la prépondérance des deux centres hospitaliers universitaires de Rennes et de Brest qui ont eux seuls sont à l'origine de plus d'un tiers des programmes (73 programmes, soit 36 %) et accompagnent près d'un bénéficiaire sur deux (46 %) de la région.

Parmi les établissements de santé qui proposent un ou plusieurs programmes d'éducation thérapeutique du patient, les établissements MCO (79 %) sont les plus représentés, le développement de programmes en SSR ou en établissement psychiatrique restant plus marginal.

Le parcours des patients suivant un programme d'éducation thérapeutique se fait le plus souvent en consultation à l'hôpital et en dehors de toute hospitalisation



Pour bénéficier d'un programme d'éducation thérapeutique, le patient peut être orienté par le médecin qui le suit pour sa maladie et au besoin, par tout autre professionnel de santé. Le programme le plus adapté à ses besoins lui sera alors proposé.

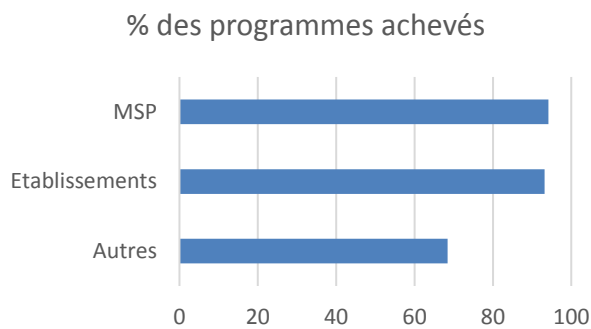
Même lorsque le programme est porté par un établissement de santé, celui-ci se déroule la plupart du temps lors de consultations en dehors de toute hospitalisation. Seul un patient sur cinq est suivi intégralement dans le cadre de séjours hospitaliers.

Près de 9 personnes sur 10 suivent le programme d'éducation thérapeutique du patient dans son intégralité

Un programme est considéré comme complet dès lors que le patient a suivi l'intégralité du programme dans l'année, de la réalisation du diagnostic éducatif, à la réalisation des séances prévues et jusqu'à l'évaluation des acquis.

Si 20 271 patients ont démarré un programme d'éducation thérapeutique en 2018 par la réalisation d'un diagnostic éducatif, presque aussi nombreux (18 561) sont ceux qui ont achevé un programme d'éducation thérapeutique complet en 2018. Le nombre de patients accompagnés en 2017 et 2018 étant proche, on peut en déduire que près de 9 personnes sur 10 vont au bout de leur programme.

Pour 2 patients sur 3, la synthèse des compétences acquises a été transmise à leur médecin traitant à l'issue du programme



68 % de patients ont bénéficié d'un programme d'éducation thérapeutique du patient complet pour lequel la synthèse de l'évaluation des compétences acquises a été transmise au moins à leur médecin traitant.

Ce pourcentage est plus important pour les programmes thérapeutiques portés par les maisons de santé pluri-professionnelles et les établissements de santé que pour ceux portés par les autres entités (associations, centres d'examen, réseaux de santé, ...).

Source des données :

En Bretagne, depuis 2011, une enquête est adressée annuellement aux directions des structures et aux coordonnateurs des programmes. Elle permet de réaliser le suivi de l'activité des programmes d'éducation thérapeutique du patient.

Enquête 2018 : Le taux de réponse de cette enquête a été de 89,4 %. Les chiffres qui sont analysés portent sur 282 programmes en 2018.

L'enquête n'a pas permis de collecter des informations suffisamment robustes sur les professionnels de santé pour être exploitées.